

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
				LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	2 h. 22 ^m soir.	4 h. 28 ^m soir.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.	
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	7 » 24 » »	8 » 46 » »	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »	
9 » 41 » »	5 » 40 » »					10 » 54 » »		» 4 » soir.	

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir. } Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 20 Janvier.

Un grand Conseil tenu à Constantinople, jeudi, a repoussé toutes les conditions, même modifiées et considérablement atténuées des Puissances. Il est à croire que cette décision, quelque grave qu'elle soit, laissera les choses dans la situation indiquée par la lettre que nous avons publiée avant-hier. La guerre ne paraît pas devoir éclater, du moins en ce moment, entre la Turquie et la Russie. Aucune puissance de l'Europe, en dehors de la Turquie et de la Russie, ne cherchera à avoir recours aux armes, et la question d'Orient restera ouverte et pendante comme elle est ouverte et pendante depuis un si grand nombre d'années. Les choses ne prendront une tournure décisive que lorsque l'Allemagne le permettra.

CORRESPONDANCE

Versailles, 18 janvier.

Dans la réunion qu'elle a tenu hier, sous la présidence de M. Albert Grévy, la gauche républicaine de la Chambre des députés a fixé à mercredi prochain le renouvellement de son bureau. Elle a décidé aussi qu'à l'avenir le bureau se composera d'un président, deux vice-présidents, deux secrétaires et un comité de direction de quatre membres. Le bureau proprement dit sera renouvelable en entier à chaque session, et le comité de direction par moitié seulement.

Les membres du bureau seront rééligibles sauf le président qui ne le sera pas immédiatement.

On annonce que des ordres viennent d'être donnés pour qu'il soit procédé dans un très-bref délai au recensement des communautés, congrégations et associations religieuses prescrites par les lois de finances.

Les préparatifs de l'Exposition universelle de 1878 continuent avec la plus grande activité. Le commissariat général a déjà reçu 10,000 demandes d'admission provenant d'industriels français. Le prince de Galles préside la section anglaise. La Russie et la Belgique demandent des augmentations d'espace. Le Portugal a adhéré. Le concours de toutes les puissances est assuré, sauf celui de l'Allemagne, qui n'a cependant pas encore notifié un refus définitif.

Le général Tcherniaeff est arrivé hier à Paris, qu'il vient visiter en touriste. Il n'y restera, dit-on, que quelques jours, après lesquels il ira en Italie.

C'est ce soir que se réunit à Constantinople le grand conseil qui doit statuer sur les dernières propositions de la conférence.

L'avis général est que sa décision sera une fin de non recevoir plus ou moins

déguisée et que les ambassadeurs quitteront Constantinople dans un délai assez rapproché. Cela n'empêche pas les optimistes d'espérer encore que la guerre pourra être évitée, même après le départ des plénipotentiaires, par les négociations qui suivront.

La situation se tend de plus en plus dans les provinces basques par suite de la mise à exécution de la loi abolissant les fueros, en ce qui concerne la conscription. Les gouverneurs des trois provinces (Guipuzcoa, Biscaye et Alava) ont défendu aux journaux, sous peine de suspension, de s'occuper de cette question.

Aux Etats-Unis, un nouvel incident vient de se produire à propos de l'élection présidentielle. Le comité chargé de l'examen des votes de la Louisiane (votes qui doivent décider de l'élection en faveur de l'un des partis) ayant refusé de communiquer à la commission de la Chambre les documents qu'elle lui demandait, la Chambre vient d'ordonner l'arrestation de tous les membres de ce comité.

Quant à la marche à suivre pour arriver à une solution, voici comment elle vient d'être fixée :

La commission du Sénat et de la Chambre des représentants, chargée de chercher les moyens de compter exactement les votes émis pour l'élection du président et du vice-président de la République, a résolu de soumettre la question à la décision d'un tribunal composé de membres de la Cour suprême, du Sénat et de la Chambre des représentants. Le rapport sera signé et présenté au congrès, aujourd'hui. Il n'y a que deux membres dissidents dans la commission. La commission exprime l'espoir que le pays sera satisfait du résultat de ses travaux.

Une fête nationale.

Quelques journaux ont soulevé récemment un débat qui n'est ni sans opportunité, ni sans portée. Ils ont demandé l'établissement d'une fête publique nationale.

Cette idée a sa séduction et son utilité.

Les peuples qui n'ont pas de fêtes publiques ont des tendances à devenir raisonneurs et moroses. Ils prennent la gaieté triste. C'est un peu ce qui nous arrive.

Il ne faut ni trop railler, ni trop critiquer le *panem et circenses* des Romains au temps des Césars : s'il y entrait un calcul politique, ce calcul était habile, il reposait sur une connaissance exacte et vraie du caractère des foules.

La foule a toujours aimé, elle aimera toujours passionnément le bruit, le mouvement, les illuminations splendides, les feux d'artifices, les spectacles populaires, en un mot les fêtes publiques.

Il n'y a aucune raison de sevrer les Français en général et les Parisiens en particulier de cette jouissance inno-

cente qui est de toutes les races, mais qui est surtout dans le tempérament des peuples latins.

Seulement, il ne faudrait pas que la question d'établissement d'une fête publique nationale dégénérât en une question de parti ; il ne faudrait pas que cette fête publique nationale fût spécialement celle d'un parti plutôt que d'un autre.

Ceux qui ont ouvert ce débat ont songé à une date qui fût un anniversaire républicain. Ils pensaient spécialement au 22 septembre.

D'abord, l'époque serait mal choisie. Très souvent le mois de septembre est pluvieux du commencement à la fin. C'est ce qui est arrivé en 1876.

Ensuite, ce ne serait pas une fête publique nationale, ce ne serait que la fête publique d'une opinion, d'un parti. Les légitimistes et les bonapartistes se coaliseraient partout pour essayer de la faire avorter. Il n'y aurait ni communion des cœurs, ni communauté de sentiments.

La *Presse* a proposé une date de conciliation que le *Siccle* n'a pas repoussée : celle du 14 juillet.

Celle-là tomberait mieux, mais elle n'en serait pas moins un souvenir de révolution qui ne réunirait pas tous les partis dans une commune pensée.

Ce souvenir aurait pour lui la majorité sans doute ; il n'aurait pas l'unanimité. Ce serait toujours la fête d'une opinion et non la fête de la France. Un changement de régime pourrait la supprimer encore.

C'est la fête de la France qu'il faudrait enfin établir avec une date invariable. Nous n'en voyons pas de meilleure que celle du 27 Juillet.

C'est le 27 juillet 1214 que l'unité, que la nationalité de la France a été définitivement fondée, sur le champ de bataille de Bouvines, par la victoire de Philippe-Auguste, et par la défaite des féodaux coalisés avec les Flamands, les Anglais et les Allemands.

Si Philippe-Auguste avait perdu cette bataille, il n'y aurait pas de France.

La célébration de ce souvenir serait donc réellement la fête de la France.

Si l'on veut une fête publique annuelle, c'est à la date du 27 juillet qu'il faut la fixer. Tout y sera : la saison favorable et le caractère national.

(Soleil.)

INFORMATIONS

La majeure partie de la presse allemande constate et déplore les nombreux et importants succès que les socialistes viennent de remporter dans les dernières élections pour le Reichstag. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* s'écrit : « Voilà donc le dra-

peau rouge flottant sur deux circonscriptions de Berlin ! Voilà la capitale de l'intelligence allemande représentée dans le parlement par M. Fritzsche ! » On lit dans la *Gazette nationale* ce non moins triste et non moins significatif avertissement : « La première législature de l'empire ne possédait que deux socialistes ; la seconde en comptait déjà neuf ; celle-ci en aura peut-être vingt ; si cette progression continue, les socialistes ne tarderont pas à former dans notre parlement une majorité imposante et capable d'exercer sur les destinées de la nation une influence considérable. »

A Berlin, les socialistes ont réuni 33,000 suffrages ; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'ils ont obtenu 1,172 voix dans le premier arrondissement, et 4,000 dans le second, c'est-à-dire dans les deux plus riches, dans les deux plus aristocratiques quartiers de la capitale, dans des rues habitées par les plus hauts fonctionnaires civils et militaires, par des généraux, des conseillers intimes et des banquiers. A Magdebourg, les socialistes disputent la victoire au vétéran du parti national libéral ; à Breslau, ils sont ballotés dans deux circonscriptions. A Dresde, Liebknecht a battu le célèbre criminaliste, l'avocat-général Schwarze, et Bebel est ballotté dans la seconde circonscription. Leipzig, Chemnitz, Glauchau, presque toute la Saxe leur appartient. Ils ont triomphé à Kiel ; à Elberfeld, à Barmen, à Hambourg et dans plusieurs autres grandes cités, ils obtiendront l'honneur d'un second tour de scrutin.

Voici comment les membres du comité Lauth expliquent, dans une lettre adressée au *Journal d'Alsace* et publiée par l'*Industriel alsacien*, le succès de la candidature autonomiste à Strasbourg.

Le *Journal d'Alsace* ayant dit que M. Bergmann avait triomphé de M. Ernest Lauth parce que sa candidature était une candidature véritablement « alsacienne », les membres du comité Lauth lui répondent :

Vous qualifiez M. Bergmann de candidat alsacien, et vous vous livrez avec satisfaction à la comparaison des votes de 1874 et de 1877.

Permettez-nous de vous suivre sur ce terrain et de vous expliquer à notre tour la cause du résultat de la dernière élection.

En 1874, M. Lauth a obtenu 5,906 voix, et votre candidat 2,926, sur 12,095 électeurs inscrits, comprenant 2,216 électeurs allemands. Au scrutin de 1877, votre candidat a obtenu 4,356 voix, et M. Lauth 3,886 sur 12,035 électeurs inscrits, comprenant 4,300 électeurs allemands, dont 3,500 fonctionnaires ou employés.

De plus, lors de la confection des listes

de 1877, 1,800 électeurs alsaciens ont été radiés sous prétexte qu'ils étaient introuvables et que, d'après la loi, chaque électeur doit requérir lui-même son inscription ; ainsi donc, d'un côté, augmentation de plus de 2,000 électeurs allemands, et de l'autre, diminution de 1,800 électeurs alsaciens.

En présence de ces chiffres éloquents, pourrions-nous être taxés d'exagération en affirmant que M. Bergmann, loin d'être élu par le parti alsacien, ne l'est que grâce au nombre écrasant des électeurs allemands ?

Nous ne voulons attribuer notre échec à d'autre cause que celle ci-dessus et n'entendons pas entrer ici dans la discussion des moyens employés contre nous ; mais les conséquences de votre succès ne feront plus de doute pour personne : ceux qui hier vous ont prêté leur concours vous imposeront leur volonté demain.

LES MEMBRES DU COMITÉ LAUTH.
Strasbourg, le 12 janvier 1877.

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIONALE.

La feuille bonapartiste de Cahors n'est pas du tout satisfaite, que nous ayons comparé le prix des vins dans les six dernières années de l'Empire aux prix obtenus en 1871, 1872, 1873, 1874, 1875 et 1876. Ne pouvant nier que les cours sont en progrès constant, et que, même dans l'année si abondante et vraiment extraordinaire de 1874, nos vins aient été vendus à un prix moyen plus cher que celui des six dernières années impériales, la feuille bonapartiste en question nous adresse, une fière réponse pour indiquer que c'est là un grand malheur.

Entendez bien, paysans et vignerons de nos campagnes, c'est un grand malheur si vos denrées sont recherchées dans des conditions avantageuses. C'est un grand malheur si le progrès matériel accompli de toutes parts par les chemins de fer nous fait entrer dans la voie de la prospérité générale de la nation française. Voici en mots propres le raisonnement de la feuille bonapartiste de Cahors :

Où le *Journal de la côte du Lot* triomphe, c'est dans la comparaison du prix moyen de nos vins dans les 6 années qui se sont écoulées depuis la chute de l'Empire avec celui des six dernières années de ce régime exécré ;

— Nos vins se vendent plus cher !
— Et nos œufs aussi, et les sardines aussi, et tout aussi, et les cotelettes aussi, et le sucre aussi, et tout aussi, et ce qui s'achetait pour 3 fr. sous l'Empire se paie 5 fr. sous la République.
Prospérité croissante.

Vous le voyez, paysans, vigneron, ouvriers, travailleurs de la plaine et du coteau, c'est un bien grand malheur que les vins se vendent plus cher, car c'est vous qui les produisez, de Marminiac à Castelnau, de Cajarc à Luzech. C'est un grand malheur que les œufs se vendent plus cher, car les agriculteurs les apportent dans toutes les foires et dans tous les marchés, depuis Vayrac jusqu'à Montcuq. C'est un grand malheur que les cotelettes se vendent plus cher, car elles viennent des moutons que l'on élève à Gramat, à Martel, à Lacapelle-Marival et sur tant d'autres points du Lot. Tel est le raisonnement des bonapartistes, et ils donnent ainsi la juste mesure de l'intérêt qu'ils vous portent.

Le *Courrier du Lot* ose dire, en même temps que tous les autres journaux bonapartistes de France, que le nombre des faillites à Paris, dans le courant de l'année 1876, prouve que les affaires chôment et languissent. Sans doute, ainsi que l'a constaté le nouveau président du tribunal de commerce de Paris, les faillites ont été plus nombreuses en 1876 qu'en 1875, par ce motif que les centres industriels avaient trop fabriqué antérieurement. Mais ce qui est certain c'est que, comparativement à l'Empire, la situation est infiniment meilleure. Si à Paris le nombre des faillites a été, l'année dernière, de 1,649, il s'est élevé, en 1869, avant la guerre, à 2,109, soit 460 de moins en 1876 qu'en 1869. Or, l'année 1869 est considérée comme l'une des plus prospères, sinon la plus prospère, du régime impérial.

Le *Courrier du Lot* dit encore : Les bons du Trésor sont tombés à un ou un et demi pour cent par an. Selon le *Journal du Lot* cela prouve la prospérité croissante des affaires. Oui, assurément, c'est là une grande preuve de prospérité. Il y a tant d'argent et la confiance dans le gouvernement fait de tels progrès qu'un grand nombre de capitalistes se contentent de un et demi pour cent. La conséquence de ce bas prix des capitaux est que, petit à petit, ils seront obligés de venir à l'agriculture. Sous l'Empire, le gouvernement payait l'argent très cher parce qu'il contractait constamment des emprunts pour faire la guerre, emprunts qui nous coûtent sept ou huit cent millions d'intérêts à payer par an. Aujourd'hui nous n'avons pas de guerre à entreprendre, et par conséquent pas d'argent à emprunter. Donc, l'argent deviendra de plus en plus répandu et facile, malgré les bonapartistes.....

Les sardines, il est vrai, et le sucre aussi se vendent plus cher qu'autrefois, et là-dessus les bonapartistes se désolent. Vous pouvez bien répondre que vous êtes tout disposés à payer le sucre et les sardines plus cher encore, à la condition que (grâce à la paix résolument maintenue par le gouvernement républicain), vos vins, vos œufs et vos moutons continueront à être recherchés de jour en jour à des prix plus avantageux.

Si les bonapartistes ont un goût particulier pour les sardines, ce n'est pas vraiment une raison pour que toutes les denrées agricoles baissent de prix afin que les sardines soient plus accessibles à l'appétit de ces braves

gens. Nous comprendrions, du reste, le langage de nos concitoyens bonapartistes, si les paysans du Lot produisaient le sucre ou pêchaient la sardine. Mais nous n'avons jamais entendu dire qu'il y ait eu une forte cargaison de sucre en souffrance à Puy-l'Evêque, ou bien une pêche miraculeuse de la sardine à Gourdon.

La fortune pour l'agriculture consiste dans l'écoulement facile et rémunérateur des produits de la terre; mais cela fait des amis au gouvernement, et les bonapartistes aimeraient mieux la ruine qui leur fournirait peut-être l'occasion de ressaisir le pouvoir. Croyez-vous que le langage du *Courrier du Lot* doive beaucoup engager les marchands à payer de bons prix pour vos récoltes?.....

Exposition universelle de 1878
Nous espérons que nos compatriotes mettront à profit le nouveau délai accordé pour les demandes d'admission à l'Exposition. Nous désirons vivement que le nombre des exposants du Lot atteigne un chiffre aussi important que celui des départements voisins. Les efforts des bonapartistes dans toute la France pour faire avorter la manifestation pacifique, industrielle et agricole de 1878 sont tellement grands, que le Lot doit montrer, plus que tout autre département, qu'il tient à s'affranchir enfin de cette déplorable influence.

Les antiquités des Gaules
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.
Par arrêté en date du 16 janvier 1877, une exposition historique de l'art ancien dans tous les pays et de l'ethnographie des peuples étrangers à l'Europe sera ouverte dans les locaux de l'Exposition universelle, du 1^{er} mai 1878 au 31 octobre suivant.

Une commission d'admission et de classification, divisée en neuf sections, est chargée de préparer et d'organiser cette exposition. Sont nommés membres de la commission d'admission et de classification de la 1^{re} section, qui intéresse particulièrement notre pays, puisqu'elle comprend l'Art primitif et les antiquités des Gaules:

MM. Alexandre Bertrand, conservateur du musée de Saint-Germain. — Jules Desnoyers, membre de l'Institut. — le marquis de Vibraye, correspondant de l'Institut. — Frédéric Moreau. — le docteur Hamy, aide-naturaliste au Muséum, secrétaire.

M. le préfet de Lot-et-Garonne, président du comité départemental a reçu de M. le sénateur commissaire-général de l'Exposition universelle de Paris, en 1878, la lettre ci-après :

« Paris, le 16 janvier 1877.
» Monsieur le Président,
» Je m'empresse de vous accuser réception de 120 demandes d'admission qui viennent de m'être transmises par vos soins.
» Je suis heureux du magnifique résultat que vous avez obtenu. J'en félicite sincèrement le Comité et son Président, et je les prie d'agréer tous mes remerciements pour le précieux concours qu'ils ont apporté à l'œuvre nationale dont le succès est pleinement assuré, grâce à l'empressement sans précédent que témoignent à l'envie Paris et les départements. Je fais prendre bonne note du triple vœu émis par le Comité, relativement au classement des produits du département, nos inten-

tions relativement à la répartition des objets exposés dans chaque classe ont toujours été du reste de réaliser autant que possible ce groupement par région de production.
» Un sursis de quinze jours vient d'être accordé aux Exposants. Je serai heureux qu'il puisse vous servir à rendre plus complète encore, si faire se peut, la présentation de votre beau département à la prochaine Exposition.
» Veuillez agréer, etc.

Le sénateur, commissaire-général,
Signé : KRANTZ.

M. le président du comité de la Haute-Garonne publie la note suivante :

Le délai pour la production des demandes d'admission, primitivement fixé au 15 janvier, vient d'être prorogé au 31 du même mois. Le bureau du comité départemental s'est réuni, le 16 du courant, avec les présidents des sections, pour s'occuper des demandes présentées, conformément aux avis insérés dans les journaux les 4 décembre dernier, 9 et 13 du mois de janvier courant.

L'examen des demandes par les sections compétentes exigeant certains délais, le comité ne saurait trop insister pour engager les producteurs, qui auraient l'intention d'exposer, à ne pas différer l'envoi de leurs demandes, qui doivent être formulées sur un imprimé spécial dont les exemplaires sont tenus à la disposition des intéressés, à la préfecture (2^e division), et dans les sous-préfectures.

Le comité verrait avec regret que des industries florissantes dans le département, telles que la fabrication des tricots, de la draperie commune, du papier, des ateliers de construction considérables, la charronnerie, la chapellerie, la carrosserie, les amidonneries et les pâtes alimentaires, les cartons, etc., ne fussent pas suffisamment représentées. Il fait un appel à tous les bons vouloirs pour que le nouveau délai soit utilisé, et afin que des expositions soit individuelles, soit collectives, concourent à l'éclat de la solennité nationale qui se prépare, et placent la Haute-Garonne au rang qui lui convient dans le classement de l'industrie et des arts.

Le président du comité,
Alph. LANGLADE.

EXAMENS DU BREVET DE CAPACITÉ Pour l'enseignement primaire.

Ces examens auront lieu, cette année, aux dates suivantes :

Première session.
Aspirantes. — Brevet élémentaire, lundi 5 mars; brevet supérieur, vendredi 9 mars.

Aspirants. — Brevet élémentaire, lundi, 12 mars; brevet supérieur, vendredi, 16 mars.

Deuxième session.
Aspirantes. — Brevet élémentaire, lundi, 9 juillet; brevet supérieur, vendredi, 13 juillet.

Aspirants. — Brevet élémentaire, lundi, 16 juillet; brevet supérieur, vendredi, 20 juillet.

Examens pour la direction de salles d'asile.

Session unique : lundi 23 juillet.

Avis important.
Les registres resteront ouverts pour les examens de la première session, jusqu'au 17 février, pour les aspirantes et jusqu'au 24 février, pour les aspirants. Aucune inscription ne sera admise après les dates précédentes, dans les départements composant l'Académie de Toulouse.

On lit dans le *Journal officiel* :
Un décret en date du 8 janvier courant, élève 16 lycées à une catégorie supérieure savoir : A la 1^{re} : le lycée de Lille; à la 2^e : les lycées de Carcassonne, Grenoble, le Havre, Moulins, Orléans, Poitiers, Rennes; à la 3^e : les lycées de Bar-le-Duc, Belfort, Bourges, Chambéry, Laval, Nevers, Saint-Etienne et Saint-Omer.

Par un second décret en date du même jour, la situation des maîtres élémentaires des lycées de Paris et des départements a été améliorée et fixée ainsi qu'il suit :

	3 ^e classe, 2 ^e classe, 1 ^{re} classe.
Lycées de Paris	3,000 ^f . 3,500 ^f . 4,000 ^f .
Lycées des départ.	
4 ^e catégorie	2,000 2,200 2,700
3 ^e —	2,000 2,300 2,800
2 ^e —	2,200 2,500 3,000
1 ^{re} —	2,700 3,000 3,500

Pour répondre aux intentions générales du Sénat et de la Chambre des députés, le ministre, après s'être fait rendre compte de la situation des 251 collèges communaux, au point de vue du traitement des fonctionnaires, des sacrifices des villes et des besoins de l'enseignement, a décidé que des augmentations de traitement seraient accordées à 348 professeurs licenciés, 47 brevetés de l'école normale d'enseignement secondaire spécial de Cluny, et 567 bacheliers ou brevetés comptant de longs services. En tout 962 fonctionnaires. 50 collèges ont été dotés de chaires nouvelles (histoire, philosophie, mathématiques, langues vivantes, etc.). 14 collèges ont reçu des subventions pour l'accroissement des collections scientifiques. Malgré ces améliorations sérieuses, qui ont absorbé l'augmentation de crédit allouée au budget de l'exercice 1877, l'administration de l'instruction publique ne prétend pas avoir donné satisfaction à tous les besoins et relevé tous les traitements insuffisants; mais elle a la confiance que les villes suivront l'exemple de l'Etat et que la classe si intéressante et si nombreuse des professeurs des collèges communaux sera de plus en plus l'objet de la sollicitude des pouvoirs publics et des municipalités. Enfin, un décret du 26 décembre 1876 a porté au taux moyen de la pension, le prix des bourses entretenues dans les lycées. Ce qui procurera à ces établissements, pour les seuls boursiers nationaux, un supplément de recettes de 125,000 fr. Malgré cette augmentation des tarifs, un plus grand nombre d'élèves boursiers pourront être entretenus par l'Etat dans les lycées et dans les collèges communaux, grâce à l'augmentation des crédits inscrits au budget. Il reste une classe de fonctionnaires, celle des maîtres-répétiteurs des lycées, dont la situation n'a point encore été directement améliorée; mais les augmentations de traitement accordées aux professeurs élémentaires des lycées offrent aux maîtres-répétiteurs qui se destinent à l'enseignement de nouvelles perspectives d'avenir et des avantages sérieux. D'un autre côté, l'administration se préoccupe des mesures à prendre pour assurer à ces fonctionnaires un avancement plus rapide et pour leur faciliter la préparation aux grades universitaires, en diminuant la durée de leur service journalier.

L'administration de l'enregistrement continue ses razzias sur les factures non timbrées.
Avis à ceux qui s'exposent journellement à payer 60 francs pour frauder un droit de dix centimes.

On assure qu'à l'imitation de ce qui est pratiqué à Paris, les commissaires

de police vont être chargés dans toutes les villes de leur ressort, de contrôler avec l'assistance d'un expert, les vins vendus en détail par les débitants. Leur surveillance devra s'exercer sur les vins débités à l'intérieur ou livrés au dehors, et provoquer la saisie immédiate des vins reconnus falsifiés ou fabriqués clandestinement, sans préjudice des poursuites qui seront dirigées contre les vendeurs.

L'hiver de 1877 a présenté des phénomènes étranges de végétation printanière que nous avons presque quotidiennement relevés. Il nous a paru curieux de relever les années qui ont présenté un aussi curieux spectacle. Voici la nomenclature de certaines années privilégiées pendant lesquelles le printemps et l'été ont régné seuls en maître et comme il paraît devoir être de même cette année :

En 1183-84, les arbres fruitiers étaient en fleurs en décembre, et la vigne en février; malheureusement la guerre des Pastoureaux était déjà commencée, et une grande partie des récoltes fut détruite; quoi qu'il en soit, on cueillit les fruits au mois de mai, et l'on fit vendange à la fin de juillet.

En 1238-89, à Noël, dit un auteur allemand, les enfants vendaient, dans les rues de Cologne, des violettes cueillies dans les prairies du Rhin; il y avait des blüets en février, et en avril la vigne était en fleur sur les coteaux de la Moselle.

En 1572, les arbres étaient couverts de feuilles au mois de janvier, et les enfants dénichaient les petits oiseaux le mois suivant.

En 1621, en février, tout était en fleurs; on était au cœur du printemps.

1658-59, ni neige, ni gelée.
1782-83, vers la fin de décembre, la chaleur était extraordinaire; il y eut des orages comme au mois d'août, et, en janvier, tout était fleuri comme au mois de mai.

1821-22, température d'une douceur extrême. Il y avait des pois en fleur au mois de décembre, et les seigles étaient rentrés avant la saint Jean. La récolte en vins de cette même année fut l'une des plus remarquables de notre siècle.

1857-58 fut également une année privilégiée.

Depuis le commencement du siècle le mois de janvier qui offre le plus d'analogie jusqu'à présent avec 1877 est janvier 1834, dont la température moyenne a été de 7°4 au-dessus de zéro.

Les températures de novembre et de décembre avaient été bien au-dessus de la moyenne en 1833 comme en 1876. C'est seulement au mois de février que quelques froids ont commencé à se déclarer.

Le mois de janvier le plus froid du siècle a été celui de 1833, dont la température moyenne a été de 4°1 au-dessous de zéro. La différence de la moyenne entre ces deux mois n'a pas été moindre comme on le voit de 11°5.

Hier, d'après les avis de l'Observatoire, la limite des gelées était refoulée au delà de Saint-Petersbourg et de Moscou où le thermomètre était au-dessous de zéro.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* annonce qu'un instituteur vient de cueillir deux épis de seigle en pleine fleur.

Le *Petit Marseillais* dit d'autre part qu'on a apporté dans ses bureaux une branche de pêcher et une branche

Etude de M^e Maurice PRAX, avoué à Montauban

A VENDRE SUR LICITATION,

D'autorité du Tribunal civil de Montauban, le Lundi vingt-neuf Janvier mil huit cent soixante-dix-sept, à midi précis, Devant M. MONTET-NOGANETS, Juge-Commissaire,

LE CHATEAU DE LOUBÉJAC

Admirablement situé sur les bords de l'Aveyron, au lieu de Loubéjac, à 8 kilomètres de Montauban, près de la route de Montauban, à Molières, entouré de cinquante-cinq hectares de Terre environ :

eaux, écuries, remises, basse-cour, vastes dépendances, potager, jardin anglais, vaste garenne composée d'arbres séculaires. Vue splendide.

ron, ayant huit meules, une laveuse, un épureur, très-bien achalandé. Barrage neuf en béton.

Gesse, ayant deux meules ; le tout en très-bon état. Vastes bâtiments pour l'usage des meuniers et autres domestiques attachés à ces usines.

Le tout sera vendu en DOUZE LOTS, devant le Tribunal civil de Montauban.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e PRAX, avoué poursuivant, à M^{es} LE BOUCHER et de GRANÈS avoués collicitants, et à M^e DARMÉ, notaire à Loubéjac.

MASTIC DULAC

POUR GREFFER A FROID

à l'usage de l'arboriculteur et du pépiniériste.

Plusieurs Médailles et Mentions honorables.

Emploi facile, réussite assurée des Greffes. — Dépôt général : pharmacie LACOMBE, à Cahors.

Se trouve dans les principales épiceries.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

CONTOU

BOULANGER

Rue Saint-James, à Cahors.

PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ.

FAIT DES COQUES

Tous les Dimanches.



Dépôt à Cahors, chez M. Rouquette pharmacien.

1877

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT



EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layton

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 —	40 —
300 —	15 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal l'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

TABLEAU DES DISTANCES

Novellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

GRAND ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE

A CAHORS, 10, RUE DE LA MAIRIE, 10.

Maison de la pharmacie Vinel.

G. KOLB

Ci-devant à Strasbourg, rue des Hallebardes

Médaille de bronze

Médaille d'argent

PHOTOGRAPHIE

PORTRAITS APRÈS DÉCÈS

en tous genres et de toutes grandeurs

Agrandissement, Reproduction

SPÉCIALITÉ

VUES

POUR GRECQUES ET MOSAÏQUES

ET MONUMENTS

ON POSE PAR TOUS LES TEMPS

Les Ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

PHTHISIE BRONCHITE RHUME-TOUX

GOUDRON DE GUYOT

CAPSULES de GOUDRON

(Liquor concentrée et titrée)

de GUYOT

2 fr. le flacon.

2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

Nombreuses imitations (1)

Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel et dans la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart de ces produits diffèrent entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

SIROP ET PATE DE BERTHÉ

A LA CODÉINE

Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de poitrine. — Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exiger la signature manuscrite : BERTHÉ, MM. Réveil, Chevallier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine, ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 50 pour 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP ET PATE DE BERTHÉ ne contiennent pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharmacies.

Attention !

On demande des représentants

dans les villes et les campagnes pour des articles très-utiles qui ont obtenu la grande médaille à l'Exposition de Philadelphie. Toute personne active, homme ou dame, pourra réaliser d'importants bénéfices sans nuire en rien à ses préoccupations. S'adresser ^o au D^r de l'Alliance à la Chaude-fonds (Suisse). Aff. avec timbre de 50 cent.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Établie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18

Anciennement Compagnie Royale

Fonds de garantie : 130 millions

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

Augmentation du revenu

PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux

décès des Assurés

depuis l'origine de la Compagnie..... 33,009,563 fr.

Arrérages payés aux

Rentiers..... 135,371,154 fr.

Bénéfices payés aux

Assurés en cas de

décès pour la vie

entière..... 14,408,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à

MM. Bénéch, à Cahors ;

Puel, à Figeac ; Lacambre, à

Gourdon ; Bap^{te} Planion, à

Souillac.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES

Résumé de chaque Numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier.

Bilans des établissements de crédit.

Recettes des ch. de fer. Cor-

fr. réponse étrangère. Nomen-

clature des coupons échus, des

par appels de fonds, etc. Cours

des valeurs en banque et en

AN bourse. Liste des tirages.

Vérifications des numéros sortis.

Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

4 fort volume in-8.

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.